

COMPTE-RENDU DU 22 JUIN 2007

L'an deux mille sept, le vendredi 22 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 17 juin 2007, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille Éloy, Maire.

Étaient présents : Mireille Éloy, Daniel Brunet, Fabrice Geffroy, Monique Petit, Corine Le Roux, Isabelle Petit, Josette Joyeux, Pierre Gapillou, Jean-Marc Barrié, Claude Serreau, Anne Demerlé.

Étaient absents : Sylvie Benguigui ayant donné pouvoir à Josette Joyeux, Marc Ballesteros ayant donné pouvoir à Daniel Brunet, Roland Veillerobe ayant donné pouvoir à Pierre Gapillou, Maryse Delattre ayant donné pouvoir à Monique Petit, Roland Heyer ayant donné pouvoir à Jean-Marc Barrié, Denis Meih, Stéphane Méjanès.

Commission consultative :

Était Absent excusé : Gilbert GAINON

Étaient absents : Luc JOYEUX, Roger MEIH, Jean-Pierre LELAIDIER, Elisabeth SELMAN.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Membres présents : 11

Qui ont pris part à la délibération : 16

Nommée secrétaire de séance : Anne Demerlé

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil présents l'inscription à l'ordre du jour trois délibérations concernant :

- Une délibération pour un don suite décès de Mme Carasco
- Une délibération pour ordonner les virements de salaire du Budget Communal vers le Budget Annexe « Transport » et le Budget Annexe « Assainissement »
- Rectification de 140 € en moins sur les « recettes attendues » sur le budget principal

Le Conseil donne son accord pour l'examen de ces trois délibérations en fin de séance.

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

2. Tirage au sort des jurés d'Assises

Madame le Maire rappelle que chaque année, le Tribunal de Grande Instance demande à la Municipalité de lui faire parvenir une liste de 3 personnes susceptibles d'être retenues pour la liste préparatoire des Jurés d'Assises dans le Département.

Il est procédé au tirage au sort d'après la liste électorale

1^{er} juré : Laurent Joyeux

2^{ème} juré : Vincent Benoist

3^{ème} juré : Emmanuel Pineau

3. Délibération pour attribution d'une prime au mérite au personnel communal sur l'année 2006/2007

Madame le Maire rappelle que comme l'année précédente une somme de 10 000 € a été incluse au Budget destinée au versement d'une « prime de vacances » pour récompenser la manière de servir et l'assiduité des agents communaux qui le méritent.

Après avoir consulté les élus, en contact direct avec le personnel, elle décidera du montant individuel à verser à chaque agent, qui pourra faire l'objet d'une communication aux élus qui le souhaiteraient.

Cette année le versement de cette prime sera lié plus que jamais à la façon de servir.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à instituer une prime au mérite pour 2006/2007.

4. Délibération pour acceptation devis horloge de Prouais

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil présents de la proposition de la société « Denizet Electro Horlogerie » d'assurer la réparation de l'horloge de Saint Rémi de Prouais pour un montant de 1167,60 €

Madame le Maire laisse la parole à Daniel Brunet qui précise les modalités d'intervention de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne à l'unanimité l'autorisation à Madame le Maire d'engager les réparations de l'horloge de l'église de Prouais

5. Délibération pour fixation des tarifs pour le repas communal du 14 juillet 2007

Proposition est faite d'offrir le repas aux administrés qui ont bénévolement assuré la tenue des bureaux de vote pour les Présidentielles et les Législatives.

Les tarifs pour la participation au repas champêtre pour cette année sont reconduits à savoir :

3 € pour les + 12 ans résidents

10 € pour les + 12 ans hors commune

5 € pour les - 12 ans extérieurs

Les Festivités auront lieu à Boutigny, le samedi 14 juillet à partir de 19 heures pour le repas champêtre suivi du feu d'artifice qui sera tiré du stade Fernand Chamaret.

Pour finaliser l'organisation de cette manifestation, une rencontre avec les sapeurs pompiers et les comités des fêtes sera fixée prochainement.

Il est envisagé un bal populaire à l'issue du spectacle pyrotechnique au stade, pour cela Daniel Brunet se renseigne pour le prêt du parquet stocké à Prouais.

Il est à noter que le coût de revient du prix de repas est fixé à 8 € par personne, le budget pour le feu d'artifice est de 1080 €

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les tarifs pour le repas communal comme ci-dessus indiqués

6. Délibération pour fixation du tarif de location des tables et bancs

Le Comité des Fêtes étant en « sommeil » actuellement et le besoin se faisant sentir de maintenir ce service de location de proximité au profit de nos administrés, Madame le Maire propose aux membres du Conseil présents de fixer les tarifs de location.

En 2001, le tarif des locations était le suivant :

2 tréteaux et 1 table	2.00 €par jour avec caution de 7.60 €
1 banc	1.10 €par jour avec caution de 4.60 €

Sur proposition de Madame le Maire le Conseil Municipal fixe à compter du 15 juillet prochain le tarif de locations des tables et bancs comme suit :

2 € la table avec 3 tréteaux avec une caution de 20 €

1 € les 2 bancs avec une caution de 10 €

Le prêt reste gratuit pour les associations communales.

7. Délibération pour fixation des tarifs communaux

Cantine

Le prestataire de service pour la restauration communale (Yvelines Restauration) a décidé de maintenir pour l'année 2007-2008 le prix des repas facturés à la Commune.

Madame le Maire réaffirme sa satisfaction face à la qualité de la prestation fournie, toutefois afin de tenir compte de l'inflation, et de l'augmentation des charges fixes, il est décidé de porter le prix des repas à 2.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- *autorise à l'unanimité la signature de l'avenant avec la société Yvelines Restauration.*
- *Autorise la fixation à compter du 27 août 2007, à 2.65 € le prix du repas facturé aux familles*

Garderie

Le coût du service de la garderie communale étant équilibré, Madame le Maire propose le maintien des tarifs votés l'an dernier, à savoir :

Garde le matin :	2.60 €par jour
Garde du soir :	3.15 €par jour
Garde du matin et du soir :	4.60 €par jour

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire la tarification du service périscolaire pour l'année scolaire 2007-2008

Bibliothèque

Compte tenu du vote récent (décembre 2006) du tarif d'adhésion à la bibliothèque devenue municipale, Madame le Maire propose aux membres du Conseil présents de maintenir les tarifs pour l'année scolaire à venir à savoir

8 €annuel
Gratuit pour les mineurs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire le tarif d'adhésion à la bibliothèque municipale pour l'année 2007-2008

Droit de place

Dans l'esprit de l'augmentation du coût de la vie, Madame le Maire propose d'appliquer une augmentation du tarif du droit de place à l'année soit 205 € au lieu de 200 €

Et le droit de place occasionnel à 16 € au lieu de 15 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de fixer *le tarif annuel de droit de place à 220 € et le tarif occasionnel de droit de place 20 €*

8. SMEUAHM – Délibération pour modification des statuts

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes du CC Pays Houdanais ayant désormais compétence en matière de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), il convient de valider la modification des statuts concernant l'optimisation de son périmètre par l'acceptation du retrait de la commune du Tertre St Denis (proche du Mantois), non adhérente à la CC Pays Houdanais.

Ensuite, il convient d'approuver les demandes de modification enregistrées sur les communes de Galluis, Pontchartrain et Montfort l'Amaury lesquelles ont modifié partiellement leur zonage sur leurs documents d'urbanisme.

Madame le Maire laisse la parole à Anne Demerlé qui attire l'attention des élus sur la nécessité de participer aux travaux d'élaboration du SCOT, ce document se superposant aux documents d'urbanisme communaux. Elle signale par ailleurs que le coût de la cotisation au syndicat est maintenue à 23 centimes par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adopter les modifications présentées.

9. Délibération pour paiement de factures en investissement

Madame le Maire informe les membres du Conseil présents de la nécessité de régler en investissement diverses opérations à savoir :

INEO SUEZ : travaux rue du Calvaire à Prouais (retraits des poteaux béton dans la mare) pour un montant de 600 €HT

PLR : suite aux compléments de travaux de la chaudière à gaz alimentant la mairie, la Passerelle du Savoir Faire, l'ancienne cantine de Boutigny pour un montant de 825.33 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le paiement de ces factures en investissement.

10. Informations et Questions diverses

- **DON lié au décès de Mme Claudette Carasco** : Madame le Maire donne lecture au nom du Conseil Municipal du message de condoléances adressé à la famille de la défunte, ancienne directrice du groupe scolaire et épouse de l'ancien Maire
Selon le souhait de la défunte, ni fleurs, ni couronnes, ni plaques mais un don à une association de lutte contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € au profit de l'ARC.

Au nom des anciens élèves de Mme Carasco, Isabelle Petit se charge de rédiger un mot dans le prochain « Entre-Nous », et demande qu'un registre de condoléances soit mis à la disposition du public en Mairie.

- **Délibération pour ordonner les virements de salaire sur le Budget Annexe « Transport » et le Budget Annexe « Assainissement »**

Afin de ne pas omettre en fin d'année d'alimenter ces deux budgets annexes en ce qui concerne les salaires des personnels chargés d'effectuer des travaux tels que le Transport Scolaire et l'Entretien des Stations d'Épuration et sur les conseils de notre percepteur, Madame le Maire demande l'autorisation de procéder aux virements budgétés en mars dernier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au virement des sommes concernés sur les budgets annexes respectifs.

- **RECTIFICATION A HAUTEUR DE 140 € du montant reporté suite au vote des 3 taxes fiscales.** Les recettes attendues ont été surestimées de 140 € Il convient de rectifier la ligne sur le budget, à savoir : Produit attendu 461 437 € indiqué sur le compte 7311 alors que le calcul des 3 taxes ressort à 461 297 € Nous allons donc diminuer les dépenses de 140 € pour équilibrer le budget si la Préfecture en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder aux écritures.

KERMESSE DE L'ECOLE :

Prévue le samedi 23 à 10 h 30. Les Elus présents remettront aux enfants les dictionnaires achetés par la Municipalité et les ouvrages pour lesquels une subvention de 2000 € a été versée à l'école.

CHAUDIERE A VENDRE

La Municipalité met en vente l'ancienne chaudière. Une annonce sera passée sur un support qui reste à définir.

JEROME ADAMY

Madame le Maire rappelle que le contrat de l'emploi jeune se termine au 15 juillet. Elle rend compte aux élus présents de ses nombreuses démarches écrites et de son investissement personnel auprès des collectivités environnantes pour permettre son recrutement éventuel.

RHYZOCOMPOSTAGE

Daniel Brunet présente aux membres du conseil présents les résultats de la consultation pour le rhyzocompostage. Les travaux qui démarreront en octobre anticipent une population de 700 habitants raccordés à cette infrastructure (à ce jour 500)

PLU

La Commission procède actuellement à une vérification sur le terrain du zonage à l'étude.

REMPLACEMENT PERSONNEL SYNDICAT DES EAUX DE BOUTIGNY

Convention pour prêt de personnel au SIE de Boutigny en remplacement de la secrétaire en congé maternité.

CONSTRUCTION CLSH A BOUTIGNY

Madame le Maire présente l'avant projet du futur centre de loisirs de la CC Pays Houdanais implanté sur la Commune.

Voirie

Accord du Département pour la réfection de la chaussée de la rue du vieux château à Boutigny jusqu'à la rue de l'Andusse à Cloches. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 480 000 €

Accord de la CC Pays Houdanais pour prendre le relais de la rue de l'Andusse au niveau du Château d'eau jusqu'à la dernière habitation (33/34 rue de l'Andusse).

"DECHARGE" DE BEAUCHENE Un courrier a été expédié en LRAR au propriétaire, afin de faire stopper cette activité illicite.

DEGATS SUR LA BARRIERE DE SECURITE DE ROSAY Une plainte a été déposée par Madame suite à la dégradation de la barrière de sécurité à Rosay.

SUITE EXERCICE DROIT DE PREEMPTION PROPRIETE Mme FEC courrier a été fait Maître Gory

FIN DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 h 55